



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/BUR/34/7  
17 mars 1989

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la mer  
Méditerranée contre la pollution et aux  
Protocoles y relatifs

Athènes, 14-15 mars 1989

Rapport de la réunion du Bureau  
des Parties contractantes à la Convention  
pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution  
et aux Protocoles y relatifs

### Ouverture de la réunion

1. La réunion a été ouverte par M. George Kténas, ministre suppléant grec de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et des Travaux publics, président du Bureau. M. Yves Rodrigue, vice-président (France), M. Turgut Balkas, vice-président (Turquie) et M. Yusef Elmehrik, rapporteur (Jamahiriya arabe libyenne) étaient également présents. Deux membres du Bureau étaient accompagnés par des conseillers. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

2. Dans ses observations liminaires, le président du Bureau a fait part de l'engagement pris par le gouvernement grec de fournir un soutien constant aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée. Il a souligné que la qualité de l'environnement ainsi que sa préservation et son amélioration faisaient l'objet d'une attention accrue, non seulement de la part des gouvernements des pays méditerranéens mais aussi d'autres pays, comme en témoignaient les décisions prises à la réunion au sommet de Rhodes par les Etats membres de la CEE et à la réunion des ministres de l'Environnement de ces Etats, tenue à Bruxelles. Les déclarations du Président des Etats-Unis avaient également démontré que la situation de l'environnement était au centre des préoccupations internationales. Le monde était actuellement témoin d'une détérioration de l'environnement, conséquence regrettable d'une industrialisation irrationnelle et qui ne s'est pas arrêtée aux frontières nationales. Des efforts considérables avaient été déployés pour la collecte de données et la formulation de réflexions et de théories relatives à l'environnement et à l'aggravation de sa situation.

3. M. Kténas a exprimé le souhait que cette réunion nous montrerait la voie à suivre pour passer de la théorie à l'action pratique, une action que pourraient appuyer tous les pays méditerranéens.

### Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour, tel qu'il a été proposé par le secrétariat et figurant sous la cote UNEP/BUR/34/1, a été adopté.

5. Le vice-président turc et le rapporteur libyen ont proposé qu'il y ait un échange de vues sur le rôle de la Banque Mondiale dans les activités relatives à l'environnement de la région méditerranéenne.

### Point 2 de l'ordre du jour - Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités

6. M. Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a présenté le rapport sur l'état d'avancement des activités entreprises depuis la réunion du Bureau élargi (novembre 1988 - février 1989) (UNEP/BUR/34/3). Avant de formuler des observations sur des chapitres ou des paragraphes particuliers du rapport, il a appelé l'attention sur plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 43ème session (notamment les résolutions 43/18, 43/84, 43/53, 43/196, 43/212) qui ont trait à l'environnement de la région méditerranéenne et, par voie de conséquence, aux travaux du PNUE et de l'Unité de coordination.

7. En formulant ses observations sur des paragraphes particuliers, M. Manos a fait référence au cinquième rapport de la CEE sur la mise en oeuvre de la Directive du Conseil relative à la qualité des eaux de baignade (rapport sur l'état d'avancement des activités, paragraphe 6) et a indiqué que le secrétariat du PAM avait pris des contacts préliminaires avec des fonctionnaires de la Banque mondiale au sujet de l'éventuelle coordination de leurs activités dans la région méditerranéenne. Il a ajouté qu'une autre institution de financement - la Banque islamique de développement - s'était déclarée toute disposée à envisager une coopération avec d'autres institutions dans des activités contribuant à la protection de l'environnement de la région méditerranéenne.

8. Se référant aux paragraphes 20 et 24 relatifs au Plan Bleu, il a déclaré que le gouvernement français proposait certaines activités pour faire suite au Plan Bleu et avait fourni des précisions écrites à ce sujet aux membres du Bureau. Mr. Manos a ajouté que les données du Plan Bleu (voir para. 21) avaient été mises à sa disposition et à celle des Parties contractantes. De surcroît, l'université de Gênes se proposait d'apporter son concours au suivi du Plan Bleu; à cette fin, la liaison serait assurée avec le secrétariat du Plan Bleu.

9. Relativement aux paragraphes 35-38 du rapport d'activité qui étaient par eux-mêmes suffisamment explicites ou qui faisaient l'objet d'observations plus détaillées dans les documents dont le Bureau était saisi, il a évoqué la question du statut juridique du Centre de Tunis responsable des aires spécialement protégées; vu le manque de clarté du statut de ce Centre, les activités des experts qui y étaient détachés s'en trouvaient entravées.

10. S'agissant du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC) (par. 43-52), il a précisé que le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire général de l'OMI menaient présentement des discussions au sujet du poste de directeur.

11. M. Manos a informé le Bureau qu'il avait été invité par le gouvernement albanais à se rendre à Tirana; il a estimé que cette invitation pourrait indiquer, de la part du gouvernement albanais, un désir d'être associé plus étroitement aux activités parrainées par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

12. Il a exposé la position du Fonds d'affectation spéciale et celle des contributions (paragraphes 62-64 et annexe III). Il a fait observer que le tableau figurant à l'annexe III avait été préparé sur la base des chiffres alors disponibles. En décembre 1988, d'autres contributions ou arriérés avaient été reçus, et il convenait donc de modifier le tableau en conséquence; M. Manos a fourni des précisions sur les données révisées. Il n'en demeurerait pas moins que vers la fin de 1988, le secrétariat avait été assujéti à de lourdes contraintes financières. En outre, il a précisé qu'en raison des modifications adoptées par l'Assemblée générale dans le barème des contributions des Etats membres, il y avait lieu d'en étudier l'incidence éventuelle sur les contributions des Parties contractantes.

13. Se référant à la question des dispositions de sécurité à prévoir pour l'Unité de coordination, évoquée par le coordonnateur, le Président a déclaré que le gouvernement grec observait des normes élevées pour assurer la protection de la vie et des biens des ressortissants étrangers comme de ses propres ressortissants. Toutefois, pour des raisons de fonctionnement plus efficace du PAM, l'une des options qui s'offraient pourrait consister à reloger l'Unité dans des locaux plus spacieux et appropriés. L'aspect financier d'un tel relogement devrait être examiné.

14. Le vice-président turc du Bureau, se référant au paragraphe 34 du rapport d'activités, a rendu compte des décisions prises à la réunion tenue à Split du 9 au 11 mars 1989 en vue d'examiner le projet pilote de la baie d'Izmir. A cet égard, il a mentionné l'éventuelle participation de la Banque Mondiale au financement de ce projet, qui faisait l'objet de négociations entre le gouvernement turc et la Banque. Il a ajouté que les enseignements à tirer du projet de la baie d'Izmir pourraient servir aux planificateurs de projets semblables menés dans d'autres pays de la région, comme le projet de la baie de Kastela.

15. Il a souligné l'importance du projet pilote de la baie d'Izmir que l'on peut résumer en trois points:

- Le projet facilitera le passage du stade de la théorie à celui de l'exécution (gestion);
- Il permettra de combiner les résultats des deux projets (Izmir et Kastela), créant ainsi un climat régional de coopération;
- Il contribuera à une interaction entre les scientifiques travaillant aux deux projets.

16. Le président, s'exprimant en qualité de représentant de la Grèce, a souligné la nécessité d'un échange des données d'expérience à propos des projets pilotes, ainsi que celle d'une utilisation rationnelle des moyens financiers internationaux, en fonction des priorités méditerranéennes.

17. S'agissant des données stockées dans la base de l'Unité, il a estimé que celles-ci devraient être accessibles à toutes les parties intéressées, et que les renseignements pertinents pourraient éventuellement être publiés dans Medondes.

18. Relativement au Plan Bleu et aux propositions avancées, il a suggéré que toutes les Parties contractantes devraient participer à l'établissement d'une formule appropriée d'utilisation efficace et d'actualisation des résultats du Plan Bleu. Aux fins d'une meilleure coordination, il a proposé que les invitations aux réunions organisées sur les 100 sites historiques fussent adressées par les voies officielles.

19. A l'issue des débats consacrés au point 2 de l'ordre du jour, le Bureau a pris note du rapport sur l'état d'avancement des activités figurant sous la cote UNEP/BUR/34/3 et des nouvelles observations formulées oralement par le Coordonnateur.

Point 3 de l'ordre du jour - Document révisé concernant le recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée

20. Le Coordonnateur a présenté les deux documents traitant de cette question et figurant sous la cote UNEP/BUR/34/4 et UNEP/BUR/34/5. Le premier de ces documents contenait la version révisée de la communication du Directeur exécutif sur le recentrage du PAM; un texte définitif serait rédigé en tenant compte des observations reçues des gouvernements\*. Le second document, intitulé "Planification intégrée du développement et gestion des ressources du Bassin méditerranéen" traitait essentiellement de la question des projets pilotes. S'agissant de ce dernier document, le Coordonnateur a exprimé le souhait que les membres du Bureau formuleraient plus particulièrement des observations sur le paragraphe 15 qui expose la procédure d'approbation des projets pilotes.

21. Les ressources disponibles ne permettant pas de donner suite à un grand nombre de projets de ce type ou de projets de longue durée, il a été suggéré d'envisager quatre projets pour une durée d'environ deux ans. M. Manos s'est référé à la proposition formulée en ce sens dans le document relatif au budget UNEP/BUR/34/6.

22. Au cours du débat qui a suivi, le vice-président turc a émis l'avis que la durée des projets pilotes ne pouvait pas être limitée à deux ans; selon lui, un délai d'au moins cinq ans devait s'écouler avant que les résultats de l'exécution d'un projet puissent être évalués. Il a estimé que les activités du PAM qui étaient présentement axées sur l'évaluation devraient être orientées davantage vers les questions de gestion et d'exécution. Il a également suggéré que le secrétariat accordât une plus grande importance à l'évaluation des projets actuels. S'agissant du document UNEP/BUR/34/5, il a proposé que celui-ci fût révisé conjointement avec le CAR/PAP qui avait apporté une contribution substantielle et peu coûteuse au projet pilote d'Izmir.

23. Selon le rapporteur libyen, il importait de définir les priorités pour les futurs travaux du PAM. Il a demandé instamment qu'on attachât une plus grande importance à la qualité des travaux et à certaines questions spécifiques, comme la pollution d'origine tellurique, la sensibilisation du public et la coordination. En dernier ressort, c'étaient les capacités nationales qui détermineraient le degré de réalisation des objectifs recherchés.

24. Le vice-président français, se référant au document UNEP/BUR/34/5 a demandé des éclaircissements sur les propositions formulées au paragraphe 13 et concernant la répartition des responsabilités entre le PAM et le PAP. Se référant au paragraphe 15, il a exprimé l'avis que l'on ne pouvait pas limiter l'intervention du PAM à deux ans de façon trop rigide et que, en tout état de cause, il fallait que cette intervention s'adressât surtout à la phase de lancement des projets pilotes.

---

\* Observations déjà reçues de la CEE, d'Israël, de la Libye et de Malte, ainsi que les observations écrites communiquées par le vice-président français.

25. A propos du paragraphe 16, il a proposé que certains autres facteurs fussent ajoutés à la liste de contrôle, comme par exemple les perspectives socio-économiques d'un site de projet. Il a ajouté qu'il était souhaitable de dégager des méthodes d'une manière pragmatique à l'occasion de la réalisation des premiers projets pilotes, et sans s'imposer des critères préétablis.

26. Le président a souligné que le Bureau, plutôt que de s'engager dans un débat théorique, devrait définir des objectifs spécifiques, fixer des priorités, mener une action concrète et, par-delà la recherche et le diagnostic, en venir à un traitement effectif. A titre d'exemple, il a cité la nécessité de réduire certains frais de voyage de faible importance ainsi que de financer des mesures de protection de l'environnement et des films de sensibilisation du public. Le président a évoqué le projet pilote de Rhodes et les activités s'y rapportant menées jusqu'à ce jour. Il a fait état de l'étroite coopération instaurée entre les services ministériels et les autorités locales pour la définition des priorités judicieuses et l'élaboration d'un plan de travail efficace. Il a convenu qu'une durée de deux ans pourrait ne pas être suffisante pour que se dégagent les résultats des projets pilotes. Il a ajouté que le gouvernement grec formulerait des observations écrites sur le document UNEP/BUR/34/4.

27. Le Coordonnateur du PAM, répondant aux observations sur la nécessité d'une action pratique, a souligné qu'il convenait d'établir une distinction entre les responsabilités de l'Unité de coordination et celles des gouvernements. En effet, l'Unité est chargée de réaliser des études et de proposer des mesures, alors que les gouvernements ont à décider de toute action jugée nécessaire sur la base de ces études et recommandations de l'Unité. S'agissant des projets pilotes, il a souligné que l'Unité n'était pas en mesure d'immobiliser des fonds pendant une trop longue période. Au sujet des priorités, il a exprimé le souhait que le Bureau fournirait une orientation, en indiquant par exemple si l'on devait attacher une plus grande importance à la question de la pollution d'origine tellurique, à la protection des sites historiques ou à l'information, etc. Il a ajouté qu'il convenait de définir des critères pour le choix des projets pilotes, la fixation de leur durée et de l'affectation des fonds.

28. A l'issue du débat sur le point 3, le Bureau a décidé de demander au secrétariat de préparer une nouvelle version révisée du document UNEP/BUR/34/4 en tenant compte des observations formulées au cours des débats et des observations écrites communiquées par les gouvernements en vue de la soumission du texte définitif aux Parties contractantes à leur réunion d'octobre.

29. S'agissant du document UNEP/BUR/34/5, il a été demandé au secrétariat de le réviser sur la base des observations formulées et de le soumettre aux deux Comités.

Point 4 de l'ordre du jour - Présentation du programme et du budget 1990-1991 par objectifs

30. Le Coordonnateur a présenté le document relatif à ce point de l'ordre du jour (UNEP/BUR/34/6). Il a précisé que les principaux objectifs étaient exposés sous huit rubriques. Il a expliqué que les montants estimatifs des dépenses pour l'exercice biennal 1990-1991 prenaient en compte un relèvement de 5% pour l'inflation - un chiffre qu'il jugeait raisonnable compte tenu de la grande diversité des taux d'inflation observés dans les pays méditerranéens. Il a souligné que tout relèvement inférieur à 5% impliquerait une réduction du budget. En réponse à un certain nombre de demandes, il a déclaré que tous les détails concernant chaque poste de dépenses proposé seraient communiqués au Bureau et aux deux Comités qui doivent se réunir en juin 1989.

31. Le rapporteur libyen a exprimé des doutes quant à l'utilité, dans le document concernant le programme et le budget, de l'objectif 2 relatif à la composante juridique.

32. Le vice-président français a déclaré que, selon lui, la présentation du financement du programme par objectifs pouvait être faite avec plus de clarté, notamment en y faisant figurer les dépenses de l'année précédente et en y introduisant une ventilation des dépenses par type classique de poste (salaires, voyages, consultants, réunions, etc.). Il a, à ce stade, suggéré quelques mesures, et, entre autres, que les quatre bulletins d'information soient fusionnés en une seule publication à paraître en anglais, en arabe et en français.

33. En ce qui concerne le suivi du Plan Bleu, évoqué de façon positive à la réunion du Bureau élargi, il a remis et commenté les propositions françaises relatives aux activités futures de ce que l'on pourrait appeler "l'Observatoire de la Méditerranée". Avec un effectif réduit et un budget de 300.000 dollars E.U., celui-ci se consacrerait à l'actualisation des données, en accordant la priorité à l'environnement des zones littorales, aux changements technologiques, etc., et il apporterait une aide aux gouvernements qui le demanderaient. La France fournirait une évaluation de sa contribution au fonctionnement de cet "Observatoire".

34. S'agissant de la question de la diffusion de l'information (chapitre 8 du budget proposé), le vice-président français a estimé que l'Unité de coordination ne disposait pas des ressources nécessaires pour s'acquitter de telles tâches, et il a suggéré que la question fût l'objet d'un échange de vues ultérieur.

35. Le président, s'exprimant en sa qualité de représentant de la Grèce, a souligné la nécessité de garantir quatre traits distinctifs importants pour le budget: transparence, justification des coûts, priorités et présentation articulée sur l'action. Il a suggéré que les dépenses de fonctionnement pourraient être présentées séparément de celles qui ont trait aux activités effectives. Il a demandé que l'augmentation de 5% du budget fût approuvée, laissant au secrétariat le soin de la justifier. Pour éviter les problèmes dus aux arriérés, il a proposé que, à la fin avril de chaque année, un rappel de versement des contributions fût adressé aux Parties contractantes. De nouvelles observations sur la ventilation du budget serait communiquées à l'Unité.

## 36. A l'issue des débats:

- (a) Le Bureau a décidé que le Comité scientifique et technique et le Comité socio-économique se réuniraient en une session commune, du 26 au 30 juin 1989 à Athènes.
- (b) Le Bureau a demandé au secrétariat de soumettre des propositions de budget de manière plus détaillée à la réunion commune des deux Comités en vue de l'approbation définitive par les Parties contractantes.
- (c) Le Bureau est convenu qu'un relèvement de 5% du budget afin de prendre en compte l'inflation serait intégré dans la proposition de budget pour 1990-1991, sans préjudice des réserves exprimées par le vice-président français touchant la justification coutumière.
- (d) Le Bureau a recommandé que tous les fonds reçus en excédent du programme approuvé constituent une réserve sur laquelle le secrétariat serait en mesure de prélever pour exécuter le programme approuvé. Toute dépense supplémentaire effectuée à partir de cette réserve pour répondre à des situations d'urgence nécessiterait l'approbation du Bureau.
- (e) Le bureau a instamment prié toutes les Parties contractantes de verser leurs contributions pendant le premier trimestre de chaque année au plus tard.
- (f) S'agissant de la proposition du gouvernement français concernant les activités de l'après-Plan Bleu, le Bureau a recommandé que les propositions de budget devraient prendre en compte le montant estimatif de la dépense entraînée par ces activités. En outre, il a pris note de la promesse du gouvernement français d'apporter une contribution de contrepartie sous forme de la création d'un Observatoire à Sophia Antipolis.
- (g) Le Bureau a également recommandé que tous les bulletins d'information existants soient fusionnés dans une publication unique de Medondes à paraître en anglais, en arabe et en français.

Point 5 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

37. Le Bureau a décidé qu'il tiendrait sa prochaine réunion le 2 octobre 1989, à Athènes, avant la réunion des Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

38. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

39. Le Bureau a adopté son rapport le 15 mars 1989.

LISTE DES PARTICIPANTSGreece  
GrècePrésident du Bureau

H.E. Mr. George Kténas  
Alternate Minister for the Environment,  
Physical Planning and Public Works  
17, Amaliados Str.  
Ambelokipi  
11 523 Athens  
Greece

Tel. 6431461  
Tlx 21374 IHOP GR

France  
FranceVice-président

M. Yves Rodrigue  
Ministre Plénipotentiaire  
Direction des Affaires économiques  
Ministère des Affaires Etrangères  
37 Quai d'Orsay  
F-75007 Paris  
France

Tel. 45 559540  
Tlx 42 270819 AFEIP F

Turkey  
TurquieVice-président

Prof. Turgut Balkas  
General Directorate of Environment  
Office of the Prime Minister  
Atatürk Bulvarı 143  
Bakanlıklar  
Ankara  
Turkey

Tel. (0090)(4)1184531  
Tlx 607-(18)944620

Libyan Arab Jamahiriya  
Jamahiriyah Arab LibyenneRapporteur

Dr. Yusef Elmehrik  
Director  
Technical Centre for Environment  
Protection  
P.O. Box 83618  
Tripoli  
Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya

Tel. 48542  
Tlx 20381 HEALTH LY

Conseillers

FRANCE

FRANCE

M. Serge Antoine  
Ministère de l'Environnement  
14, Bld du Général Leclerc  
92 524 Neuilly s/Seine Cedex  
France

Tel. 47 581212

Tlx 620602 F

GREECE

GRECE

Mr. John Vournas  
Director of the Department of Environment  
Ministry for the Environment, Physical  
Planning and Public Works  
147, Patission Str.  
11 251 Athens  
Greece

Tel. 86 20 557

Dr Athena Mourmouris  
MAP Liaison Officer  
Ministry for Environment, Physical  
Planning and Public Works  
147, Patission Str.  
11 251 Athens  
Greece

Tel. 6726772

Mr. Dimitris Tsotsos  
Environmentalist  
Chemical Engineer - Environmentalist  
National Focal Point for PAP and BP  
Ministry for the Environment, Physical  
Planning and Public Works  
147, Patission Str.  
11 251 Athens  
Greece

Tel. 86 50 053

Tlx 21 6028 DYPP GRT

Ms Dimitra Spala  
Biologist of the Department of Environment  
Ministry for the Environment, Physical  
Planning and Public Works  
147 Patission Str.  
11 251 Athens  
Greece

Tel. 86 52 493

Tlx 21 6028 DYPP GRT